

Réf.	2021	044
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
10/11/2021	22/11/2021	19	16	19

L'an deux mille vingt et un, les dix-huit novembre, à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle Georges Blanc, située 1 place de la mairie à Fontenay-lès-Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes ARTUS, DELANGUE, DUPONT, DUVAL, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT et NORDBERG
MM. CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT.

Absents ayant donné procuration à :

Mme HENNOCQ a donné pouvoir à Mme NORDBERG
Mme MARCADÉ a donné pouvoir à M. LAVAUD
M. BRUNEL a donné pouvoir à Mme DUVAL

Mme Anne-Rose NORDBERG a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 RECTIFICATIVE – BUDGET VILLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après), notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-11.

VU le budget primitif 2021 adopté par délibération du Conseil municipal du 12 avril 2021.

VU la délibération N°2021 038 entérinée par le Conseil municipal du 27 septembre 2021.

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires aux chapitres suivants :

- ✓ 011, 65, 022, 74 et 77 sur la section de fonctionnement
- ✓ 20, 21 et 020 sur la section d'investissement

CONSIDÉRANT l'observation du Responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan rappelant que le compte 775 – produits des cessions – n'est pas assujéti à des prévisions budgétaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ADOpte la décision modificative N°1 rectificative du budget principal 2021 de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement qui s'équilibre comme suit :

Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20211118-DELIB_2021_044-DE Date de télétransmission : 24/11/2021 Date de réception préfecture : 24/11/2021

INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	BP	DM1	BUDGET TOTAL
001	Résultat d'investissement reporté	0,00 €		0,00 €
020	Dépenses imprévues	15 108,44 €	-5 800,00 €	9 308,44 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre section	0,00 €		0,00 €
10	Dotations - Fonds divers	200,00 €	0,00 €	200,00 €
16	Emprunts et dettes	59 578,06 €	0,00 €	59 578,06 €
20	Immobilisations incorporelles	39 550,00 €	3 800,00 €	43 350,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €		0,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 030 646,41 €	2 000,00 €	1 032 646,41 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €		0,00 €
45X-1	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €		0,00 €
	TOTAL DEPENSES	1 145 082,91 €	0,00 €	1 145 082,91 €
001	Résultat d'investissement reporté	138 252,28 €		138 252,28 €
021	Virement de la section de fonctionnement	260 000,00 €		260 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €		0,00 €
10	Dotations, fonds divers, réserves	215 000,00 €		215 000,00 €
13	Subventions d'investissement	172 495,00 €		172 495,00 €
14	Provisions règlementées	0,00 €		0,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre section	8 335,63 €		8 335,63 €
16	Emprunts et dettes assimilés	351 000,00 €		351 000,00 €
23	Rbt d'avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €		0,00 €
45X-2	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €		0,00 €
	TOTAL RECETTES	1 145 082,91 €	0,00 €	1 145 082,91 €
FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP	DM1	BUDGET TOTAL
011	Charges à caractère général	596 575,00 €	10 500,00 €	607 075,00 €
012	Charges de personnel	978 800,00 €		978 800,00 €
014	Atténuation de produits	45 750,00 €	2 195,00 €	47 945,00 €
022	Dépenses imprévues	22 480,80 €	-15 595,00 €	6 885,80 €
023	Virement à la section d'investissement	260 000,00 €		260 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	122 820,00 €	13 700,00 €	136 520,00 €
66	Charges financières	19 407,71 €		19 407,71 €
67	Charges exceptionnelles	400,00 €		400,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre section	8 335,63 €		8 335,63 €
	TOTAL DEPENSES	2 054 569,14 €	10 800,00 €	2 065 369,14 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	221 509,14 €		221 509,14 €
013	Atténuation de charges	40 000,00 €		40 000,00 €
70	Ventes produits, prestations de services	186 650,00 €		186 650,00 €
73	Impôts et taxes	1 348 050,00 €		1 348 050,00 €
74	Dotations, subventions, participations	236 550,00 €	10 800,00 €	247 350,00 €
75	Autres produits de gestion	21 310,00 €		21 310,00 €
76	Produits financiers	0,00 €		0,00 €
77	Produits exceptionnels	500,00 €		500,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre section	0,00 €		0,00 €
	TOTAL RECETTES	2 054 569,14 €	10 800,00 €	2 065 369,14 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Le Maire,

Thierry DEGIVRY

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20211118-DELIB_2021_044-DE
Date de télétransmission : 24/11/2021
Date de réception préfecture : 24/11/2021